



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Mercredi 27 mai 2020, 19 h 00
Rencontre virtuelle

À adopter

Procès-verbal

5.1 Ouverture de la séance;

Ouverture de la séance à 19h05.

5.2 Vérification du quorum;

| | | | |
|---|-----|-------------------------------|-----|
| Richard Jourdain, directeur | x | Viviane Drapeau, parent | x |
| Nathalie St-Louis, directrice adjointe | Abs | Julie Provost, parent | x |
| Lynn Parker, directrice adjointe | x | Marie-Thérèse Ouellet, parent | x |
| Marie-France Bélanger, agente de réadaptation | x | Patrice Fournier, parent | x |
| Pier-Gilaine Bédard, enseignante | Abs | Karyne Régimbal, parent | x |
| Sonia Carpentier, enseignante | x | Viviane Therrien, parent | x |
| Joël Dagenais, enseignant | x | Marie-Claude Turcotte, parent | x |
| Yvan L'Allier, enseignant | x | Zoé Scalzo, élève | Abs |
| Michèle Laroche, enseignante | x | Magalie Chadillon, élève | Abs |

Le quorum est constaté.

5.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour;

Mme Karyne Régimbal propose l'adoption de l'ordre du jour.

CE-19-20/26

Adopté à l'unanimité.

5.4 Adoption du procès-verbal du 29 avril 2020;

Mme Viviane Drapeau propose l'adoption du dernier procès-verbal.

CE-19-20/27 Adopté à l'unanimité.

5.5 Suivi au procès-verbal;

4.6 : Il n'y aura pas de cours d'été en présentiel et la CSRDN ne prévoit pas non plus offrir des cours en ligne. Les voyages scolaires en Europe et au Costa Rica sont annulés.

M. Fournier indique qu'il y a une coquille dans le mot Télug juste un l.

5.6 Parole à l'assemblée;

Aucune personne

5.7 Parole aux représentants des élèves;

Aucune personne

5.8 Parole au délégué du comité de parents;

Sondage présence à l'école pour septembre. Les résultats sont sortis; 40% des parents ont voté pour 1 journée sur 2 et 28% des parents préfèrent que leur enfant se présente une demie journée à la fois. Mme Turcotte mentionne certains désavantages de l'enseignement à distance tels que le manque d'outils technologiques et le manque de motivation ou d'encadrement à la maison pour certains jeunes provenant de milieux défavorisés. Le taux de décrochage scolaire pourrait être à la hausse.

5.9 Information de la direction:

- Méritas : Malgré le fait que les élèves n'étaient pas à l'école, l'équipe école a décidé de faire un gala méritas virtuel.
- Bal des finissants + collation des grades : Vidéo fait aussi pour les finissants, plus d'autres petites surprises à venir.
- Suivi Travaux cantine : Travaux ont débuté avec 1 mois de retard. Malgré ce retard, les délais de construction qui étaient prévus devraient être respectés.
- Activités pédagogiques + Site pédagogique : la clef virtuelle : Sur le site de l'école vous pouvez retrouver nos classes virtuelles. Ceux-ci ont pour but d'aider les élèves à consolider leurs apprentissages et de compléter l'apprentissage des savoirs essentiels dont ils auront besoin pour passer au niveau supérieur

5.10 Frais de surveillance

1^{re} option serait de diminuer les surveillants sur l'heure du midi mais les écoles ne veulent pas optées pour cette option car celle-ci pourrait avoir un impact négatif sur la sécurité de nos jeunes.

La 2e option n'est pas très envisageable car si certains parents ne paient pas, les frais augmenteraient considérablement pour les autres parents.

Et option 3 si certains parents refusent de payer, leurs enfants ne pourraient pas participer aux activités du midi à l'école telles que la récupération, les activités spéciaux organisées à l'halloween, à Noël, les tournois au gymnase etc....ils devront quitter l'école à 12h10 et ne pourront revenir qu'à 13h05.

Mme Turcotte demande si les parents seront remboursés si l'école resterait fermée à l'automne. En principe, habituellement toute activité qui n'a pas eu lieu, les parents sont remboursés. Cependant, les élèves en multi-sport n'auront pas de remboursement car le montant réel de cette option est de plus de 400\$ mais les parents ne paient que 260\$. Pour les élèves de 4e et 5e secondaire inscrits en harmonie, M. L'allier explique

que le montant du dernier camp musical avait été remis aux élèves concernés lors de la récupération des effets personnels par Mme Leduc.

5.11 Projet éducatif;

- **Monitoring :** Le comité aura une autre rencontre d'ici la fin juin

5.12 Budget initial 20-21 (pour adoption)

M. Jourdain explique que nous aurons 40 élèves de plus mais 60 000\$ de moins.

M. Jourdain explique comment les différents montants reliés au rapport du budget initial seront répartis.

1e partie est le Fond 1 : Les budgets reliés au fonctionnement de l'école tels que les photocopies, activités pédagogiques, libérations, matériel pédagogique, perfectionnement, activités de reconnaissances, orthopédagogie, sorties culturelles, encadrement, surveillances, les TIC, les comités, entretien biens et meubles etc.

Les cours de RCR n'ont pas eu lieu cette année pour les élèves de la 3e secondaire. Les montants que le Ministère nous accorde pour cette formation à chaque année lui seront retournés si ces montants ne sont pas utilisés. M. Fournier demande si les élèves de 3e secondaire qui n'auraient pas eu la formation RCR pourront l'avoir l'an prochain. M. Jourdain le souhaite mais nous verrons si cela sera possible l'an prochain. Le budget des mesures ciblées, tel que les activités, appartient au Ministère, s'il n'est pas tout utilisé, il lui sera retourné.

2e partie est le Fond 3 : C'est le 2/3 du budget de l'école, ce sont les salaires des non-enseignants, (directions et enseignants sont payés au central) tels que les deux secrétaires; TOS (elle est prêtée par le Centre des Services, 3 jours par semaine); technicienne en documentation; soutien technique / les techniciennes en travaux

pratiques (une à 100% et une à 85%;); orientation scolaire / la CO (à 100%); psychoéducation; et éducation spécialisée représente l'agente d'encadrement et les 4 TES à 25 heures et une à 20 heures. Certains salaires sont défrayés par la mesure persévérance scolaire (le technicien en loisir et deux de nos TES). Finalement, entretien ménager (salaire des concierges plus leur temps supplémentaire et le ménage d'été.

Total du fond 3 est de 834,671\$.

Total du fond 1 et 3 est de 1, 504 486\$ et un revenu de 328,817\$

Mme Turcotte demande si le montant pour l'entretien ménager a été augmenté considérant qu'il y aura des mesures sanitaires supplémentaires en septembre, M. Jourdain répond que ce n'est pas prévu pour l'instant, les montants sont en fonction d'une rentrée scolaire normale. De plus, Mme Turcotte demande si le ministère ou la CS va prévoir des montants supplémentaires au cas où la rentrée ne se fera pas à 100% en présentiel. M. Jourdain mentionne que pour de telles circonstances tel la COVID, le ministère peut prévoir un budget qui servirait pour certaines mesures sanitaires.

M. L'allier demande s'il y aura un changement dans la description des tâches que la nouvelle technicienne en documentation étant donné que Mme Leduc prendra sa retraite en fin d'année?

Mme M-Thérèse Ouellet propose l'adoption du budget initial.

5.13 Règles de transférabilité (pour adoption):

M Jourdain explique les règles de transférabilité.

Permettre à la direction de gérer le budget d'une façon efficace.

Mme M-Claude Turcotte propose l'adoption des règles.

CE-19-20/29 Adopté à l'unanimité.

5.14 Frais scolaires 20-21

- Cahiers d'exercices : Étant donné l'incertitude d'un retour en classe en septembre, certains enseignants demandent un cahier d'exercice pour faciliter l'enseignement à distance. L'ajout de 3 cahiers d'exercices est demandé, un en science en 2e secondaire à 21\$, un en monde contemporain en 5e secondaire à 17\$ et un en histoire en 4e secondaire au montant de 21\$. Toutefois, les frais d'imprimerie seront réduits.

Mme Viviane Drapeau propose la modification au niveau des frais scolaires.

CE-19-20/30 Adopté à l'unanimité.

5.15 Présentation de sorties éducatives (pour approbation):

- ✓ Aucune

5.16 Questions diverses:

- ✓ M. Jourdain explique que certains membres de notre équipe-école étaient absents lors de la rencontre car ils ont dû aller porter mains fortes aux écoles primaires.

5.17 Clôture de la séance.

Levée de l'assemblée est proposée par Mme M-France Bélanger à 21h12.

CE-19-20/31 Adopté à l'unanimité.